PREFECTURE DE L'ISERE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la société SOUTHFORK CITY

SIEGE SOCIAL : 30 rue de la Gare – 38460 TREPT

NATURE DU PROJET : création d'un entrepôt couvert non frigorifique de stockage de produits manufacturés (*détail des activités dans le dossier)*

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZAC des Chesnes – commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 29 mai 2017

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 27 juin 2017

CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

- du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h
- samedi : 9 h à 12 h

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations :

- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par courriel à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.